

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 143 (1998)
Heft: 2

Artikel: Le consortium Hughes-Thomson retenu comme fournisseur de "FLORAKO"
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345860>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le consortium Hughes-Thomson retenu comme fournisseur de « FLORAKO »

Le Conseil fédéral a approuvé l'intention du DMF de retenir le consortium Hughes-Thomson comme fournisseur de *FLORAKO*, le futur système de surveillance de l'espace aérien et de conduite des engagements pour l'armée. Il est prévu de proposer au Parlement une première étape d'acquisition, d'une valeur de 482 millions de francs, dans le cadre du programme d'armement de 1998 ; le programme d'armement devrait être adopté par le Conseil fédéral au printemps 1998.

C'est l'offre commune qui présente le meilleur rapport prix/prestation ; sur le plan des coûts, elle se situe en dessous de la moyenne des offres séparées. Elle combine les forces de Hughes dans le domaine de la défense aérienne à celles de Thomson dans celui de la sécurité aérienne. Certains points faibles importants relevés dans les offres séparées ont ainsi pu être éliminés. L'offre du consortium Hughes-Thomson respecte le calendrier et le cadre budgétaire.

La première partie de l'acquisition porte sur un montant de 482 millions de francs ; elle est agendée pour le programme d'armement de 1998 et débouchera sur un système partiel qui pourra être engagé. La deuxième partie de l'acquisition, d'une valeur approximative de 250 millions de francs, sera demandée au Parlement dans le cadre d'un programme d'armement ultérieur.

Les firmes Hughes (USA) et Thomson (France) ont remis leurs premières offres au début 1996. En septembre 1996, le Conseil fédéral a dé-

cidé de reporter d'une année l'acquisition de *FLORAKO*, et de la proposer avec le programme d'armement de 1998. La phase de concurrence prolongée a permis aux deux entreprises de réviser leur offre et d'y apporter des améliorations. Les deux firmes ont déposé leurs offres révisées en avril 1997. En juin 1997, les deux concurrents ont été priés de remettre une offre commune, dans le but d'optimiser l'ensemble du système, les deux offres concurrentielles d'avril conservant leur validité.

Hughes et Thomson ont créé un consortium, comme elles l'avaient déjà fait auparavant pour une commande similaire de l'OTAN. C'est ce consortium qui fait office d'entrepreneur général à l'égard du DMF. Les deux partenaires du consortium ont choisi des firmes helvétiques comme principaux sous-traitants : Siemens Suisse et Oerlikon-Contraves. L'offre commune a été remise dans les délais au Groupement de l'armement, au début de septembre 1997. La commission « FLORAKO » consti-

tuée de représentants de toutes les parties concernées au DMF, a analysé les trois offres ; elle a consigné dans un rapport d'évaluation les résultats de l'analyse.

« FLORIDA »

Le système de surveillance de l'espace aérien et de conduite des engagements *FLORIDA* a été mis en service en Suisse il y a 27 ans ; il est exploité tous les jours ouvrables pour garantir la sécurité aérienne. L'achat de pièces de rechange devenant de plus en plus difficile en raison de leur disparition progressive du marché, il y a urgence. Attendu que ce système est techniquement dépassé et que des besoins nouveaux sont apparus, un remplacement s'impose. *FLORIDA* livre une situation aérienne utilisée pour la conduite coordonnée des engagements de tous les moyens de défense aérienne suisse (avions, missiles, canons), ainsi que pour l'alerte de la population civile en cas d'attaque aérienne.

« FLORAKO »

FLORAKO, le nouveau système prévu, doit accomplir les mêmes tâches. S'y ajoute la nécessité, d'un concept nouveau dans la gestion optimale de l'espace aérien toujours plus encombré, qui en garantit la sécurité. *FLORAKO* doit livrer une situation aérienne commune au civil et au militaire, basée sur les données des pistes aériennes provenant de la totalité des sources radar civiles et militaires. Cette situation sera à la disposition des utilisateurs tant civils que militaires, ce qui contribuera à une augmentation notable de la sécurité aérienne.

Une situation aérienne commune, civile et militaire, satisfera à l'une des exigences de la loi fédérale sur la navigation aérienne et de l'ordonnance y afférente. La loi stipule que « les services civils et les services militaires de la navigation aérienne sont coordonnés en fonction des besoins ; leur réunion doit avoir lieu si elle est judicieuse du point de vue de l'exploitation et de la technique. »

Sur le plan militaire, *FLORAKO* doit garantir une surveillance de l'espace aérien et une conduite performante des engagements. Un tel système doit remplir des missions plus exigeantes que

celles d'un système civil de sécurité aérienne. Parmi ces missions, il faut mentionner la détection, la poursuite et l'identification de cibles non coopérantes, ainsi que l'alerte et la conduite des opérations de défense aérienne. Pour un radar, ces cibles sont difficiles à détecter, car elles peuvent s'y soustraire en utilisant divers moyens. Contrairement aux cibles civiles, elles n'émettent aucun signal d'identification, sont relativement petites et peuvent exécuter de brusques changements de trajectoire. Un système militaire doit en outre être apte au combat et protégé en conséquence.

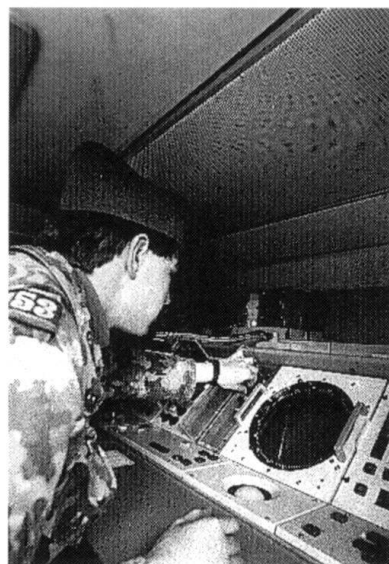
Le projet *FLORAKO* comporte de nouveaux radars militaires pour les sites existants, un système de situation aérienne radar, un système de communication et de nouvelles stations de travail pour les centrales d'engagement des Forces aériennes.

Le système *FLORAKO* est conçu, là où cela est possible sur la base des éléments déjà développés et utilisés dans des systèmes similaires à l'étranger. Cependant, l'intégration de ces éléments dans un système global nécessite encore des travaux de développement et d'adaptation de la part des fournisseurs, pour les divers logiciels par exemple. Une séparation stricte entre le développe-

ment et l'acquisition, telle qu'elle est requise normalement par le DMF dans un souci de réduction des risques, n'est pas possible dans le cas de *FLORAKO*, en raison de l'unicité du système.

Parce qu'il doit s'intégrer dans un environnement existant, un tel système est nécessairement produit à un seul exemplaire et ne débouchera pas sur une production en série. L'impossibilité, dans ce cas, de produire d'abord un prototype et de le tester implique certains risques à la réalisation. Il est tenu compte de ce problème dans le soin apporté à l'évaluation, ainsi que dans une phase de réduction du risque.

DMF/Information



Un élément du système FLORAKO. Vingt-cinq ans d'âge !